

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de SELESTAT-ERSTEIN

~~~~~  
COMMUNE DE NIEDERNAI

~~~~~  
PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 30 AOUT 2021

Nombre de membres : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 12

Etaient présents : Valérie RUSCHER, Dominique JOLLY, Huguette DOUNIAU, Grégoire FUCHS, Concetta BLONDIN, Sylvain GYSS, Patricia DIETSCH, Gabin KRIEGER, Maurice FRITZ, Jeanine SCHMITT, Astride LANG, Jean-Pierre SCHWEITZER.

Etaient absents excusés : Florie-Anne EBERHARDT donne procuration à Patricia DIETSCH
Christophe SCHIFFNER donne procuration à Gabin KRIEGER
Mélissa DA SILVA donne procuration à Concetta BLONDIN

Désignation à l'unanimité du secrétaire de séance : Maurice FRITZ

39. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 21 MAI 2021

Madame le Maire soumet au vote l'approbation du procès-verbal de la réunion du 21 Mai 2021 :

- **POUR : 12 + 3 procurations** (Florie-Anne EBERHARDT à Patricia DIETSCH, Mélissa DA SILVA à Concetta BLONDIN, Christophe SCHIFFNER à Gabin KRIEGER)
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

40. DELEGATIONS PERMANENTES DU MAIRE – Articles L.5211-10 et L.5211-9 du CGT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération n° 25 en date du 6 avril 2021 portant délégation des attributions de l'Assemblée Délibérante à Madame le Maire

PREND ACTE,

du compte rendu d'information dressé par Madame le Maire sur les décisions prises en vertu des pouvoirs de délégation qu'elle détient selon l'article L.2122-22 et L.2122-23 du CGCT :

- 1) Signature du devis N° DE202113133 de l'entreprise WUNSCHTEL pour la réalisation des travaux de fourniture de grillage et portillon, de pose de clôture tout autour de l'aire intergénérationnelle, qui englobera à la fois les agrès pour les enfants, la balançoire, les bancs et les agrès de fitness pour un montant de 7.550,80 € HT soit 9.060,96 € TTC
- 2) Signature du devis N° 2979 de l'entreprise OBRECHT & Fils pour la réalisation de travaux d'électricité dans l'ancien bâtiment du Crédit Mutuel : pose d'une prise triphasée et mise aux normes du tableau électrique pour 1.605,00 € HT soit 1.926,00 € TTC
- 3) Signature du devis N° 2980 de l'entreprise OBRECHT & Fils pour la réalisation de travaux d'électricité pour l'installation et la pose du 2^{ème} défibrillateur à la salle des Landsberg, côté terrain de football et la mise aux normes du tableau électrique de l'éclairage du City Stade qui avait souffert, voire « grillé » au début de l'année pour 975,00 € HT soit 1.170,00 € TTC
- 4) Prise des arrêtés suivants, pour la période d'avril 2021 à ce jour :

11	03/05/2021	CONSTITUTION REGIE DE RECETTE
12	03/05/2021	NOMINATION REGISSEUR TITULAIRE
13	20/05/2021	MODIFICATION REGIE DE RECETTE
14	25/05/2021	CHANGEMENT DU COMPTABLE ASSIGNATAIRE
15	25/04/2021	DEPLACEMENT TEMPORAIRE BUREAU DE VOTE : salle des Landsberg
16	27/05/2021	OUVERTURE SALLE DES LANDSBERG
17	04/06/2021	CHANGEMENT DE PLACE DU PANNEAU D'ENTREE D'AGGLOMERATION
18	24/06/2021	CHANGEMENT DE TARIFICATION LOCATION TABLES & BANCS (garnitures)
19	01/07/2021	GRUE SUR DOMAINE PUBLIC CHANTIER REIBEL
20	27/07/2021	FERMETURE DU PONT DE L'EHN Rue des Juifs (effondrement des berges)
21	26/07/2021	INTERDICTION DE STATIONNER GENS DU VOYAGE

PREND ACTE,

du compte rendu d'information dressé par Madame le Maire sur les décisions prises en vertu des pouvoirs de délégation qu'elle détient selon l'article L.2122-22 (alinéa 24) d'autoriser Madame le Maire à procéder au dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme pour la durée de son mandat:

- Déclaration préalable N° 1447 – 06732921 M0029 : après acquisition du bâtiment du Crédit Mutuel, décision de repeindre la façade afin de rafraîchir le bâtiment
- Déclaration préalable N° 1448 – 06732921 M0030 : installation d'un abri bus avec 4 arceaux pour les vélos, au niveau du 73/75 de la Rue Principale afin de mettre les écoliers à l'abri de la pluie pour arriver « secs » en cours

- Déclaration préalable N° 1449 – 06732921 M0031 : création d'un parking en enrobé en lieu et place de l'espace libéré par le monument aux morts, pour permettre de créer des places supplémentaires pour les écoles et les visiteurs de la mairie, tout en aménageant un espace végétalisé (arbres existant à transplanter, parterre de fleurs, etc...)
- Déclaration préalable N° 1450 – 06732921 M0032 : déplacement du monument aux morts, à côté du cimetière dans l'optique de créer un lieu de recueillement à l'abri de la circulation des bus et des voitures et un endroit sécurisé pour les personnes et enfants participant aux cérémonies

Madame le Maire propose de passer au vote :

- **POUR : 10 + 3 procurations** (Florie-Anne EBERHARDT à Patricia DIETSCH, Mélissa DA SILVA à Concetta BLONDIN, Christophe SCHIFFNER à Gabin KRIEGER)
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 2** (Jeanine SCHMITT et Astride LANG)

41. CONVENTION DE LOCATION DU BATIMENT DU CREDIT MUTUEL

En date du 30 octobre 2020, une délibération a officialisé l'achat par la Commune du bâtiment du Crédit Mutuel.

Alexandre POIROT, responsable du développement économique à la CCPSO, nous a transmis une demande de location de bâtiment pour accueillir une activité de « potière » (céramiste) dans l'une des communes de la CPPSO. Nous nous sommes positionnés et avons pris contact avec Alexandre POIROT et Mme GUERINEAU, pour organiser une visite du bâtiment du Crédit Mutuel. Mme GUERINEAU a été emballée par l'espace global que proposait ce bâtiment et nous avons donc convenu de le louer pour une durée courte de deux ans.

Pour accueillir l'activité de Mme GUERINEAU, nous avons, avec l'aide des agents communaux et des adjoints, vidé le bâtiment, supprimé les cloisons, arraché la moquette et fait poser par l'entreprise OBRECHT une prise triphasée indispensable pour brancher son four de cuisson des poteries.

En date du 18 août, après un état des lieux validé par les 2 parties, nous avons rédigé une proposition de bail de courte durée pour un usage commercial entre la Commune de Niedernai et Mme GUERINEAU qui autorise cette dernière à louer le bâtiment, uniquement et exclusivement pour une activité de « potière ». Elle dispose de 2 espaces, l'un réservé à l'atelier et le second à l'espace vente.

Les conditions principales du contrat de bail sont les suivantes :

- **Un bail de 12 mois, du 18 août 2021 au 19 août 2022**
- **Un loyer mensuel de 300 € TTC (frais et charges en sus) pour une occupation totale du bâtiment soit environ 70m² (rdc et 1^{er} étage)**

Le loyer a été fixé conjointement entre les 2 parties en tenant compte du fait que Mme GUERINEAU se propose d'animer gracieusement une activité « Poterie » au sein du village pour les adultes mais également pour les enfants, voire d'animer également des ateliers « Découverte de la poterie » dans les écoles, au périscolaire (à valider avec les maîtresses et l'ALEF/CCPSO)

Madame le Maire propose donc au conseil municipal :

1. D'approuver les termes de la convention de location
2. D'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention

Et de passer au vote :

- **POUR : 10 + 3 procurations** (Florie-Anne EBERHARDT à Patricia DIETSCH, Mélissa DA SILVA à Concetta BLONDIN, Christophe SCHIFFNER à Gabin KRIEGER)
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 2** (Jeanine SCHMITT et Astride LANG)

42. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PARKING DE LA SALLE DES LANDSBERG

Madame et Monsieur GENET ont accepté d'organiser des mariages à la Villa Reine, de l'apéritif au dîner. Ne disposant pas d'assez de place de parking et pour éviter que les voitures des convives n'envahissent les rues proches de la Villa Reine, la commune de Niedernai a proposé à Monsieur GENET de mettre à disposition le parking de la salle des Landsberg. Nous avons rédigé une convention de mise à disposition d'une partie du parking, la seconde étant incluse dans la location de la salle des Landsberg.

Les conditions principales de cette convention sont les suivantes :

- **Dates et type de l'évènement (mariage, etc...)**
- **Nombre de voitures concernées**
- **Un forfait de location du parking de 250 € sera demandé, ainsi qu'une caution de 400 € en cas de dégradations**

Le demandeur devra fournir les pièces suivantes :

- Signature de ladite convention dûment complétée
- Un chèque de 250 € et un autre de 400 €
- Signature du règlement d'utilisation du parking, qui couvre les responsabilités civiles en cas de dégradations

Madame le Maire propose au conseil municipal :

1. D'approuver la convention relative à la location du parking de la salle des Landsberg, indépendamment de celui de la salle
2. D'autoriser Madame le Maire à signer la convention de location et le règlement d'utilisation du parking

Et de passer au vote :

- **POUR : 10 + 3 procurations** (Florie-Anne EBERHARDT à Patricia DIETSCH, Mélissa DA SILVA à Concetta BLONDIN, Christophe SCHIFFNER à Gabin KRIEGER)
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 2** (Jeanine SCHMITT et Astride LANG)

43. CONVENTION MAIRIE DE NIEDERNAI & AS NIEDERNAI

Lors de notre dernière réunion avec l'Association Sportive de Niedernai, le comité a souhaité actualiser et modifier la convention de location du club house et des terrains, qui avait été mise en place le 20 juillet 2018, à l'issue d'un vote à l'unanimité de la délibération N° 31 du 31 mai 2018.

Le nouveau modèle de convention, incluant le club house, le local technique et les 2 terrains, reprend les points suivants :

- Utilisation du club house, du local technique, des terrains
- Entretien et frais
- Sous-location à des tiers licenciés à l'AS Niedernai
- Sécurité, accès du public et règlement intérieur
- Responsabilité – assurance
- Registre de sécurité

Ce modèle a été soumis au comité de l'AS Niedernai lors d'une de leurs réunions. Christophe LE BONTÉ, président du club, a confirmé par mail du 2 août que la dernière version a été validée par le club.

Madame le Maire propose au conseil municipal :

1. D'approuver la convention de mise à disposition de l'AS Niedernai des bâtiments situés au lieudit « Ober Sand », à savoir le club house, le local technique et les 2 terrains de football
2. D'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention

Et de passer au vote.

Après discussion, Madame le Maire décide d'ajourner ce point.

44. DENOMINATION DE VOIE

La Direction Exécutive Grand Est de la Poste nous a transmis un courriel concernant l'inexistence d'une dénomination de rue, à savoir « Lieu-dit Foegel » dans le référentiel adresse, ce qui crée des problèmes d'acheminement de courriers régulièrement.

Madame le Maire propose de voter pour la création de cette dénomination dans le référentiel :

- **POUR : 10 + 3 procurations** (Florie-Anne EBERHARDT à Patricia DIETSCH, Mélissa DA SILVA à Concetta BLONDIN, Christophe SCHIFFNER à Gabin KRIEGER)
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 2** (Jeanine SCHMITT et Astride LANG)

45. CONVENTION « ALSACE MARCHES PUBLICS »

La plateforme dénommée « Alsace Marchés Publics » (alsacemarchespublics.eu) est un profil d'acheteur mutualisé dédié à la passation des marchés publics (article L. 2132-2 Code de la commande publique). Cette plateforme est opérationnelle depuis le 1^{er} octobre 2012 et son utilisation a été ouverte aux collectivités alsaciennes en 2013 : elle référence en 2020 près de 500 entités utilisatrices et 20 000 entreprises.

Aussi, conformément à l'article 9 de l'actuelle convention d'adhésion au profil acheteur « Alsace Marchés Publics », sur la base du groupement de commande datant de 2017, l'adhésion est reconduite par décision expresse de la Collectivité Européenne d'Alsace pour une durée de 5 mois, soit jusqu'au 31/01/2022 pour que la consultation puisse se dérouler dans de bonnes conditions.

Un nouveau groupement de commande a été créé et est en cours de signature. Il prendra effet à compter du 01/02/2022. A ce titre, une nouvelle convention d'adhésion et une charte d'utilisation vont nous être adressées. Ces documents seront à retourner dûment signés avant le 20/12/2021 à la Collectivité Européenne d'Alsace.

Madame le Maire propose au conseil municipal, après avoir délibéré :

1. D'adhérer à la plateforme « Alsace Marchés Publics » en tant qu'entité utilisatrice à titre gratuit
2. D'approuver les termes de la nouvelle convention d'adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics » et de la charte d'utilisation des services jointes toutes deux en annexe à la présente délibération
3. D'autoriser Madame le Maire à signer la convention d'adhésion ainsi que la charte d'utilisation

Et de passer au vote :

- **POUR : 12 + 3 procurations** (Florie-Anne EBERHARDT à Patricia DIETSCH, Mélissa DA SILVA à Concetta BLONDIN, Christophe SCHIFFNER à Gabin KRIEGER)
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

46. DROIT DE PREEMPTION

N° DIA – 067 329 21 M 0011

Thierry DIRINGER

- Section 1 parcelle 204 d'une superficie de 5 ares 04 pour un montant de 453.000 € au 7 Rue du Parc.

N° DIA – 067 329 21 M 0012

Jonathan SCHNEE

- Section 63 parcelle 721/103 d'une superficie de 17 ares 60
- Section 63 parcelle 723/103 d'une superficie de 0 are 10 pour un montant de 235.000 € au 2 Rue des Acacias.

Le conseil municipal renonce au droit de préemption pour toutes les propriétés et vote :

- **POUR : 12 + 3 procurations** (Florie-Anne EBERHARDT à Patricia DIETSCH, Mélissa DA SILVA à Concetta BLONDIN, Christophe SCHIFFNER à Gabin KRIEGER)
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

47. DIVERS

• URBANISME

DP 1435	DP 067 329 21 M 0021	DILLINGER Eric	225 Rue des Juifs	3	35 de 508m ²	31/05/ 2021	Remplacement porte de garage par porte de service
DP 1436	DP 067 329 21 M 0022	VETTER Clément	12 rue Herrade de Landsberg	63	454 de 670m ²	04/06/ 2021	Déplacement de panneaux photovoltaïques
DP 1437	DP 067 329 21 M 0023	JOLLY Dominique	37 rue du Château	1	60 de 277 m ²	07/06/ 2021	Changement porte d'entrée
DP 1439	DP 067 329 21 M 0024	EHRHART André	184 Rue des Pierres	5	18 de 888m ² et 17 de 492m ²	17/06/ 2021	Pose de 2 fenêtres de toit
DP 1440	DP 067 329 21 M 0025	HERGOTT Guy	21 Rue Max de Reinach	63	635 de 536m ²	18/06/ 2021	Changement de clôture
DP 1443	DP 067 329 21 M 0026	DOSSI Laurent	9 Rue des Acacias	63	696 de 764m ²	01/07/ 2021	Construction d'une piscine
DP 1444	DP 067 329 21 M 0027	HOELT Joseph	226 Rue des Juifs	3	228 de 368m ²	02/07/ 2021	Isolation extérieure du pignon sud
DP 1446	DP 067 329 21 M 0028	BATTUNG Ludovic	250 rue Principale	22	02 de 994.5 m ²	15/07/ 2021	Modification fenêtre
DP 1447	DP 067 329 21 M 0029	Mairie de Niedernai	240 rue Principale	03	N° 202 pour 335m ²	28/07/ 2021	Bâtiment Crédit Mutuel : rafraichissement peinture
DP 1448	DP 067 329 21 M0030	Mairie de Niedernai	Rue Principale (entre N° 72 et 73)	02		28/07/ 2021	Abri bus
DP 1449	DP 067 329 M0031	Mairie de Niedernai	239 Rue principale	03	296 m ²	28/07/ 2021	Création d'un parking communal
DP 1450	DP 067 329 M0032	Mairie de Niedernai	Rue du Château	01	039	28/07/ 2021	Déplacement du monument aux morts
DP 1453	DP 067 329 21 M 0033	LUTZ Denise	78 Rue Principale	2	211 de 452m ²	23/08/ 2021	Rénovation de toiture
DP 1454	DP 067 329 21 M 0034	MUHLBERGER Yvan	29 Rue du château	1	68 de 485 m ²	26/08/ 2021	Ravalement de façade

CU 1441	CU 067 329 21 M 0001	Maître Martial FEURER	Rue Principale	22	180/2 et 186/52 de 2649m ²	24/06/ 2021	Demande d'information
CU 1451	CU 067 329 21 M 0002	Me Mickael SOHET	2 rue des Acacias	63	721/103 de 1770 m ²	16/08/ 2021	Demande d'information
CU 1452	CU 067 329 21 M 0003	Me Laurent WEHRLE	7 rue du Parc	1	204 de 504 m ²	16/08/ 2021	Demande d'information
PC T 1434	PC 067 329 20 M 0003 T01	R-IMMO	250 rue Principale	22	½ de 2152 m ²	27/05/ 2021	Transfert de permis de construire
PCM 1445	PCM 067 329 12 S 0009 M01	EDEL Pierre	26 rue Laendry	73	194 de 707 m ²	08/07/ 2021	Modification permis
PD 1438	PD 067 329 21 M 0001	KIENTZ Mathieu	163 Place du Maréchal Leclerc	4	43 de 1481m ²	15/06/ 2021	Démolition totale
PC 1442	PC 067 329 21 M 0006	GONCALVES Tony	7 Rue du Nordfeld	63	411 de 591 m ²	01/07/ 2021	Extension d'une maison individuelle

• Bulletin communal - Juillet 2021

Le bulletin communal a été distribué mi-août et les premières réactions sont excellentes. Les habitants apprécient la qualité du bulletin dans son ensemble, aussi bien les textes et les photos que toutes les informations transmises et partagées grâce à ce support.

Madame le Maire remercie d'une part Huguette DOUNIAU et Maurice FRITZ pour la partie rédactionnelle : excellent travail de composition, de lecture, de relecture, de choix des textes, des photos, et d'autre part Fanny WAECHTER pour la partie infographie et mise en page : un excellent travail d'équipe.

• Succès des 6 bars éphémères

Une série de 6 bars éphémères a été initiée par la commune, pilotée par Huguette et gérée par un certain nombre d'associations. Huguette a convié toutes les associations et amicales à une réunion de présentation de l'organisation et du principe général des bars éphémères.

Carpe Diem, Association Parents Ressources Niedernai, Association Sportive de Niedernai, Association Fruits Fleurs Nature Niedernai Meistratzheim, Chorale Sainte Cécile, Unacita et Amicale des Anciens Combattants ont répondu présents et ont accepté le principe de fonctionnement. Les dates ont été arrêtées, le soir même : les 9, 16, 23, 30 juillet et le 6 août. Finalement, un 6^{ème} bar éphémère a été organisé le 13 août avec le concours de l'ensemble de ces associations.

Le principe :

1. La mairie met à disposition les bancs et tables qui seront disposés dans la cour et sur la place de la mairie
2. À tour de rôle, les associations installent, avec l'appui des conseillers et adjoints, les bancs et tables dans la cour et sur la place, et assurent les buvettes pendant la soirée
3. Les bénéfices seront divisés à parts égales par le nombre d'associations et amicales ayant participé à ces événements

Madame le Maire souhaite remercier :

1. D'une part, les conseillers municipaux qui ont donné un sacré coup de main pour préparer et installer les bancs et tables, pour assurer le contrôle des pass sanitaires et pour aider les associations. Un grand merci à Huguette qui a été omniprésente dans l'organisation et la gestion de ces soirées
2. D'autre part, les membres des associations et amicales qui ont géré efficacement les buvettes

Un grand merci à toutes les personnes qui ont répondu massivement et qui ont fait de ces soirées un vrai grand succès de partage, de convivialité et de retrouvailles
Madame le Maire s'est engagée à reconduire cette manifestation pour l'été 2022

- **Ouverture de l'aire de jeux intergénérationnelle**

L'ouverture de notre aire de jeux intergénérationnelle a connu 15 jours de retard. EPSL a installé en priorité les agrès pour les enfants, ainsi que les jeux à ressorts et la balançoire. Les agrès fitness seront livrés et installés d'ici 10 jours.

Il reste à installer et à créer :

- L'espace de pique-nique : bancs et tables
- Le terrain de pétanque
- La plantation des arbres, des buissons et des fleurs à l'automne

Une belle réussite : le sourire et les cris des enfants qui en profitent pleinement, une très belle fréquentation, un retour très positif des parents : « **c'est génial !** » - « **cela manquait tellement au village, merci** »

Les bancs en granite placés dans un 1^{er} temps devant l'église, ainsi que les plots (n'ayant pas été détruits, ni jetés) avaient été gardés soigneusement dans la cour de la mairie en attente d'une utilisation future. Nous les avons posés dans l'aire de jeux intergénérationnelle pour que les parents puissent s'asseoir et regarder leurs enfants s'amuser. Une inauguration officielle est à planifier.

- **Journée du Sport : 4 septembre 2021**

Compte tenu du succès de la 1^{ère} journée du sport en 2020, nous avons décidé d'organiser une 2^{ème} journée afin de dynamiser l'offre de pratique des sports à Niedernai ou dans les villages à proximité.

Ainsi, nous proposons de découvrir ou de faire un essai dans les disciplines suivantes : Yoga - Qi Gong - Zumba Enfants & Adultes - Football - Handball - Volleyball - Badminton - Danses de salon - etc...

- **Installation d'un 2^{ème} défibrillateur**

Un 2^{ème} défibrillateur a été installé à la salle des Landsberg, côté terrain de football sous le préau. Un système d'affichage a été mis en place pour que les personnes du City Stade et celles de la salle des Landsberg puissent le repérer facilement.

Une initiation à son utilisation est à planifier, Olivier GRAUSS devant revenir vers nous.

- **Commission « Maisons Fleuries » - Journée du Patrimoine : 19 septembre 2021**

Selon le règlement établi, il est stipulé que le jury est composé de 2 membres du conseil municipal désignés pour 2 ans et renouvelés pour moitié chaque année afin d'avoir une mémoire du palmarès précédent.

Pour 2021, les personnes suivantes se sont proposées et ont accepté le poste de nouveau membre :

- Concetta BLONDIN et Patricia DIETSCH
- Nadine WAECHTER et Agnès HECKMANN, 2 personnes extérieures au conseil municipal

Madame le Maire décide de valider la composition du nouveau jury et donne la parole à Huguette DOUNIAU qui nous informe :

1. Du passage du jury de la commission « Maisons Fleuries » le 12 août dernier dans le village
2. De la date de remise des prix le 19 septembre lors de la Journée du Patrimoine

- **La fibre arrive à Niedernai !**

Les élus municipaux ont procédé à la distribution des tracts de ROSACE durant la semaine 30.

Malheureusement, la crise sanitaire ne permet pas d'organiser immédiatement une réunion publique de présentation des modalités d'accès à la fibre.

Dans cette attente, n'hésitez pas à cliquer sur les liens pour tester votre éligibilité, comprendre les étapes d'installation et comment prendre rendez-vous, etc...

Madame le Maire clôt la séance à 20h05